

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 654

6 avril 2011

SOMMAIRE

1798 European Loan 1 S.à r.l.	31372	Lobster Holding S.à r.l.	31391
Afinoa Holding S.A.	31358	Lou Paradou S.A.	31364
Afinoa S.A., SPF	31358	Lux Business Management S.à r.l.	31364
Amco Invest S.à r.l.	31386	Luxembourg International Holding S.A.	31366
Audia Plastics S.à r.l.	31377	LUXEMBOURG INTERNATIONAL	
Banavie Holding S. à r. l.	31357	HOLDING S.A., société de gestion de pa-	
Bangor Holding S. à r. l.	31364	trimoine familial	31366
Dräi Gäcken	31365	Magesta Properties S.A.	31376
Finance.Com Holding S.A.	31346	Major Securities Holding	31375
Flossbach von Storch SICAV	31382	Marowinia Holding S.A.	31380
GoldVue Acquisition S.à r.l.	31382	Marquisaat	31381
HILinvest S.A.	31387	Megafood Participations	31381
Holding de l'Alzette	31383	Metalinvest S.A.	31392
Holding de l'Alzette S.A. SPF	31383	Midelbe S.A.	31382
Holley Investments S.A.	31371	Milano Uno S.à r.l.	31371
Infosec S.A.	31347	Monic S.A.	31390
Infosec Spf S.A.	31347	MTC Gas Transport Holdings S.à r.l.	31366
Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF	31392	Navidad Investments S.A.	31391
International Company of Institutional Services S.A.	31380	Navidad Investments S.A.	31391
International Glasholding S.A.	31369	New Landscape S.A.	31376
International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" ...	31369	North Star SA	31365
Jeffa Holding S.A.	31349	Olympia SICAV Lux	31387
Jeffa Holding S.A. SPF	31349	OWR Holdings S.A.	31381
Legal and Financial S.A.	31353	Paradex SA	31360
Legal and Financial Spf S.A.	31353	Rudd S.à r.l.	31363
Leska S.A., SPF	31357	Spaniba S.à r.l.	31361
Liberty Overseas S.A.	31357	Wealthworth S.A.	31355
Liberty Production Lux S.A.	31357	Wealthworth S.A. SPF	31355
Lillington International S.A.	31360	Wealthworth S.A. SPF	31375
Lillington International S.A.	31360	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	31392
LISHOLD FINANCE (Luxembourg) S.A.	31363	Webs Tuning S.à r.l.	31367

Finance.Com Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.048.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, FINANCE.COM HOLDING, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.711, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 849 du 19 mai 2000.

Les statuts ont été modifiés par devant le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 27 du 05 janvier 2002 et en date du 04 mars 2003 et publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 875 du 10 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gabriel EL RHILANI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de société holding en SOPARFI avec effet au 1^{er} janvier 2009 et modification afférente de l'article 4 (et 21) des statuts.

Monsieur le président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statuts actuel de holding 1929 en société de participations financières «Soparfi» avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié et aura à partir du 1^{er} janvier 2009 la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur. La société peut acquérir, détenir, vendre, donner en location toutes propriétés immobilières construites ou non construites.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. El Rhilani, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1231. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007613/62.

(110008838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Infosec Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Infosec S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.791.

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de «INFOSEC S.A.», R.C.S. Numéro B 20.791, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire alors de résidence à Echternach, en date du 2 septembre 1983, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 24 octobre 1983. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 14 mai 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1144 du 30 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David CARELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec la même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que six mille (6.000) actions sur les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (24,78 EUR) chacune représentant cent pourcent (100%) du capital social de cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze cents (148.736,11 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée.
- 2) Changement de la dénomination de la société de «INFOSEC S.A.» en «INFOSEC Spf S.A.», et modification de la durée de vie de la Société; modification subséquente de l'article 1^{er} premier alinéa des statuts de la Société.
- 3) Suppression de l'article 8 des statuts de la société et renumérotation des articles suivants.
- 4) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente de l'article 2 et de l'article 15 (futur article 14) des statuts de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

5) Constatation d'une erreur d'arrondi de la valeur nominale des actions lors de la conversion en euros; décision subséquente de diminuer le capital social de sorte que le montant du capital soit cohérent avec le nombre d'actions et leur valeur nominale, et modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la Société.

6) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «INFOSEC S.A.» en «INFOSEC Spf S.A.» et décide de modifier la durée de vie de la Société jusqu'alors de trente ans afin de lui conférer une durée de vie illimitée. L'assemblée générale adapte en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «INFOSEC Spf S.A.».

Cette société aura son siège à Luxembourg.

La société a une durée de vie illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de supprimer l'article 8 des statuts de la société et de renuméroter les articles suivants de manière à ce que l'actuel article 9 devient l'article 8 et ainsi de suite.

Quatrième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que les articles 2 et 15 (futur article 14) des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 15. (futur article 14).** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate qu'une erreur s'est produite quant à l'arrondi de la valeur nominale des actions lors de la conversion du capital social en euros et qu'il n'y a de ce fait aucune adéquation entre le montant du capital social, le nombre des actions et leur valeur nominale.

Afin de régulariser, l'assemblée générale décide de diminuer le capital social pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze cents (148.736,11 EUR) à cent quarante-huit mille six cent quatre-vingts euros (148.680,- EUR) de sorte qu'une fois divisée par les six mille (6.000) actions qui le représentent, la valeur nominale de chaque action soit bien de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (24,78 EUR). L'assemblée générale décide d'affecter le montant de la diminution soit 56,11 EUR au compte de «résultats reportés».

L'assemblée générale décide d'adapter en conséquence l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille six cent quatre-vingts euros (148.680,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (24,78 EUR) chacune, intégralement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Carelli, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/45. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007696/118.

(110008839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Jeffa Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Jeffa Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.791.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participations financières (holding company) JEFFA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 65.791 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 773, du 24 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés une seule fois depuis, par résolutions d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 décembre 2001, et dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 625 du 23 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Steve HOFFMANN et Monsieur Vincent ALLENO, les deux maîtres en droit et avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement du statut de la Société par abandon du statut de société de participations financières (holding company), par adoption du régime des sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF») sous les dispositions de la loi du 11 mai 2007;

2. Augmentation de capital à concurrence de 19.013,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 50.000,- EUR, par intégration de réserves disponibles, et sans émission d'actions nouvelles;

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle statutaire, pour la fixer au quatrième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin;

4. Refonte complète des statuts, en tenant compte des résolutions qui précèdent;

5. Divers.

II. Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation d'une valeur nominale, représentant l'entière du capital social de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société de participations financières (holding company), et d'adopter le régime d'une société de gestion de patrimoine familial SPF, réglé par les dispositions de la loi du 11 mai 2007 et les lois modificatives. L'assemblée décide que ledit changement prendra effet le 1^{er} janvier 2011 à 00.00 heures du matin.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, par intégration de bénéfices reportés, à concurrence de 19.031,13 EUR (dix-neuf mille trente et un euros et treize cents), et ceci sans émission d'actions nouvelles.

L'assemblée se réfère au bilan approuvé, arrêté au 31 décembre 2009, et elle constate que les bénéfices en réserves suffisent pour couvrir et libérer intégralement cette augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale statutaire, pour la fixer à partir de maintenant au quatrième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de faire une refonte complète des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise, dénommée: "JEFFA HOLDING S.A. SPF".

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, en même temps que la mise en valeur et l'administration de toutes propriétés et éléments de patrimoine qui constituent des actifs financiers au sens des dispositions légales, ainsi que de tous effets et valeurs desquels il peut être disposé, et qui peuvent être transférés par voie de tenue de compte.

La Société a par ailleurs pour objet d'acquérir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, qu'elles soient de nature civile, commerciale, industrielle ou financière, que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, par voie de participation à leur capital, par titres ou par droits de vote, par l'apport de valeurs, souscription, option, achat, échange, prise ferme, ou de n'importe quelle autre manière, étant entendu que toutes les activités devront toujours se situer endéans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, comme modifiée par la suite.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation d'une valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique elle-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Hengel, S. Hoffmann, V. Alleno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1226. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007706/201.

(110008841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Legal and Financial Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Legal and Financial S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.904.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme holding, LEGAL AND FINANCIAL S.A., established and with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 32.904, incorporated in accordance with a deed received by Maître Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, on January 17th, 1990, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 269 of August 7th, 1990. The articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on May 5th, 2008, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 1550 of June 24th, 2008.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Jana STRISCHEK private employee, whose professional address is in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The chairman appointed as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with the same professional address.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change of the name of the company from "LEGAL AND FINANCIAL S.A." into "LEGAL AND FINANCIAL Spf S.A." and amendment of Article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation;
2. Change from a soparfi company to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequent amendment of Article 2 of the company's memorandum and articles of association;
3. Any other business.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company from "LEGAL AND FINANCIAL S.A." into "LEGAL AND FINANCIAL Spf S.A.", so that Article 1, first paragraph of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 1. First paragraph.** The company is called LEGAL AND FINANCIAL Spf S.A.."

Second resolution

The general meeting resolved to change the company's current status as a société anonyme to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Third resolution

As a result of the previous resolution, Article 2 and 15 of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

"Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto, as well as the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, LEGAL AND FINANCIAL S.A., établie et ayant son siège social à 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.904, constituée suivant acte reçu par le Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich le 17 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 269 du 7 août 1990. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1550 du 24 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Jana STRISCHEK, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de "LEGAL AND FINANCIAL S.A." en "LEGAL AND FINANCIAL Spf S.A." et modification de l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts.

2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente des articles 2 et 15 des statuts de la société.

3. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "LEGAL AND FINANCIAL S.A." en "LEGAL AND FINANCIAL Spf S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

"Art. 1^{er}. Premier alinéa. La société s'appelle LEGAL AND FINANCIAL Spf S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 2 et 15 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Strischek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/652. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007725/137.

(110008842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Wealthworth S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Wealthworth S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.260.

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participations financières (holding company) WEALTHWORTH S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 109.260 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1269, du 25 novembre 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Steve HOFFMANN et Monsieur Vincent ALLENO, les deux maîtres en droit et avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement du statut de la Société par abandon du statut de société de participations financières (holding company) et par adoption du régime des sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF») sous les dispositions de la loi du 11 mai 2007; modification correspondante de l'objet social;

2. Modifications correspondantes des articles 1^{er} et 4 des statuts sociaux;

3. Divers.

II. Que les 3.800 (trois mille huit cents) actions d'une valeur nominale de 10.-USD (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'entière du capital social de 38.000.-USD (trente-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, par votes séparés et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société de participations financières (holding company), et d'adopter le régime d'une société de gestion de patrimoine familial SPF, réglé par les dispositions de la loi du 11 mai 2007 et les lois modificatives.

L'assemblée générale décide d'opérer ce changement de statut en société de gestion de patrimoine familial avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011 à 00.00 heures du matin.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les dispositions de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise, dénommée: "WEALTHWORTH S.A. SPF".»

L'assemblée générale décide de modifier les dispositions de l'article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, en même temps que la mise en valeur et l'administration de toutes propriétés et éléments de patrimoine qui constituent des actifs financiers au sens des dispositions légales, ainsi que de tous effets et valeurs desquels il peut être disposé, et qui peuvent être transférés par voie de tenue de compte.

La Société a par ailleurs pour objet d'acquérir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, qu'elles soient de nature civile, commerciale, industrielle ou financière, que ce soit à Luxembourg ou à l'étranger, par voie de participation à leur capital, par titres ou par droits de vote, par l'apport de valeurs, souscription, option, achat, échange, prise ferme, ou de n'importe quelle autre manière, étant entendu que toutes les activités devront toujours se situer endéans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, comme modifiée par la suite.»

L'assemblée générale décide de modifier de manière correspondante les dispositions des articles 1^{er} et 4, version anglaise des statuts, comme suit:

“ **Art. 1.** Between the existing shareholders and any such parties that will become owners of the shares hereinafter created, there exists a limited joint stock company for the management of family wealth (société anonyme de gestion de patrimoine familial) under the corporate name “WEALTHWORTH S.A. SPF”.

“ **Art. 4.** The Company's object is to acquire, to own, to manage, at the same time as to enhance the value of any properties and elements of patrimony, along with their administration, and which constitute financial assets under applicable legal provisions, as well as any securities and values which may be disposed of, and which may be transferred by registration into accounts.

Moreover the Company has as an object to acquire participations, under whatever form, in any companies, whether they be of civil, commercial, industrial or financial nature, whether in Luxembourg or abroad, by way of participating to their capital, by acquisition of title or voting rights, by way of contribution of assets, subscription, option, purchase, exchange, firm taking, or by whatever other means, it being understood that such activities shall in any event remain

within the limits of the law of 11 May 2007 on companies for the management of family wealth, as modified from time to time”.

Tout l'ordre du jour ayant été passé en revue et plus personne ne demandant la parole, la session a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Hengel, S. Hoffmann, V. Alleno et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1477. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008698/90.

(110009218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Leska S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.222.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026664/10.

(110032449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Liberty Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.824.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026665/10.

(110032450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Liberty Production Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.314.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026666/10.

(110032749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Banavie Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.297.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 05 avril 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Banavie Holding S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. 138297

Siège social:

13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Equity Trust Go. (Luxembourg) S.A. comme domiciliataire de Banavie Holding S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011027767/24.

(110030452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Afinoa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Afinoa Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.886.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «AFINOA HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch R.C.S. Luxembourg section B numéro 115886 constituée suivant acte reçu le 15 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1266 du 30 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.240 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme, qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi sur les Sociétés») et par les présents statuts. La société existe sous la dénomination de «AFINOA S.A., SPF»

2. Modification de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous services de conseil ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social»

3. Modification de l'article 19 des statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.”

4. Acceptation de la démission de Messieurs Robert et Nicolas PIZANO de leur mandat d'administrateur, décharge et nomination de leurs remplaçants

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme, qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi sur les Sociétés») et par les présents statuts. La société existe sous la dénomination de «AFINOA S.A., SPF».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** «La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous services de conseil ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.”

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Robert et Nicolas PIZANO de leurs fonctions d'administrateurs et leur consent décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Jean-François CHAUVÉAU, avocat, né le 19 avril 1948, à Paris, résidant à Abidjan, Côte d'Ivoire
- Madame Martine PIZANO, sans profession, née le 8 novembre 1949, à Le Gast (France), résidant à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59982. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007451/112.

(110008684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Lillington International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.716.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2010.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour la société

LILLINGTON INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011026667/14.

(110032635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Lillington International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.716.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026668/10.

(110032636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Paradex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.261.

Extrait rectificatif n° L100187803

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011027615/35.

(110033796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Spaniba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.694.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of November.

Before Us Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

NIBASPA S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B n°55.356,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 19, 2010, hereto attached,

acting as sole shareholder of the Company named SPANIBA, S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office in Luxembourg, 23, Avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B n° 128694, incorporated pursuant to a notarial deed on June 4, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1537 of July 24, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX, on December 18, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 354 of February 17, 2010.

The Company's corporate capital is fixed at EUR 8,562,500 (eight million five hundred and sixty-two thousand five hundred euro) represented by 342,500 (three hundred and forty-two thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up.

The agenda of the present deed is the following:

1.- increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 13,600,000.- (thirteen millions six hundred thousand euro) in order to raise it from EUR 8,562,500 (eight million five hundred sixty two thousand and five hundred euro) to 22,162,500 (twenty two million one hundred sixty two thousand five hundred euro) by the creation of 544.000 (five hundred forty four thousand) new shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully subscribed and paid by contribution in cash.

2.- amend the article 6 of the articles of association in order to reflect such decision.

The sole shareholder, represented as here above stated, has requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 13,600,000.- (thirteen millions six hundred thousand euro),

in order to raise it from EUR 8,562,500 (eight million five hundred sixty two thousand and five hundred euro) to 22,162,500 (twenty two million one hundred sixty two thousand five hundred euro),

by the creation of 544.000 (five hundred forty four thousand) new shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The new shares are all subscribed by the sole shareholder and are fully paid up by a payment in cash so that the amount of EUR 13,600,000.-(thirteen millions six hundred thousand euro), is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of share capital.

Consequently, Article 5.1 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at 22,162,500 (twenty two million one hundred sixty two thousand five hundred euro), represented by 886,500 (eight hundred and eighty-six thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25.-(twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately EUR 5,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- NIBASPA S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 23, Avenue Monterey, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°55356,

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 novembre 2010, ci-annexée,

agissant en sa qualité de seul associé de la Société SPANIBA, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, 23, Avenue Monterey, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 128694, constituée suivant acte notarié, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1537 du 24 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 354 du 17 février 2010.

Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 8.562.500.-(huit millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 342.500 (trois cent quarante-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'ordre du jour de la présente est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 13.600.000 (treize millions six cent mille euro), afin de le porter de son montant actuel de EUR 8.562.500 (huit millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents euro) à EUR 22.162.500 (vingt deux millions cent soixante-deux mille cinq cents euro), par la création de 544.000 (cinq cent quarante-quatre mille) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 13.600.000 (treize millions six cent mille euro),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 8.562.500 (huit millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents euro) à EUR 22.162.500 (vingt-deux millions cent soixante-deux mille cinq cents euro),

par la création de 544.000 (cinq cent quarante-quatre mille) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par l'associé unique et sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 13.600.000 (treize millions six cent mille euro), se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 5.1 des statuts est remplacé par le texte suivant:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 22.162.500 (vingt-deux millions cent soixante-deux mille cinq cents euro), représenté par 886.500 (huit cent quatre-vingt-six mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 5.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2010, LAC/2010/53481: Reçu soixante-quinze euros (75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007902/111.

(11008066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

LISHOLD FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.729.

Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

EURAUDIT SARL a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2011026669/14.

(110032393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Rudd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.177.

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 février 2011 que:

- la démission de Monsieur Frank Nikolaus en tant que gérant avec effet au 16 février 2011 a été acceptée;

- l'actionnaire unique a confirmé que le conseil de gérance de la Société est actuellement composé par les gérants suivants:

* Monsieur Erik van Os

* Monsieur Paul van Baarle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.
Pour la société
 TMF Management Luxembourg S.A.
 Signatures
 Domiciliataire

Référence de publication: 2011026869/20.

(110031262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Lou Paradou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
 R.C.S. Luxembourg B 114.244.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026670/10.

(110032451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
 R.C.S. Luxembourg B 79.709.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
 Un mandataire

Référence de publication: 2011026671/13.

(110032487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Bangor Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.296.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 05 avril 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Bangor Holding S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. 138296

Siège social:

13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. comme domiciliataire de Bangor Holding S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Equity Trust Co (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011027768/24.

(110030456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

North Star SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.037.

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 février 2011 que:

- la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur A avec effet au 15 février 2011 a été acceptée; et

- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau administrateur A de la Société avec effet immédiat au 15 février 2011.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- l'actionnaire unique a confirmé que le conseil d'administration de la Société est actuellement composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Erik van Os, administrateur A

* Madame Ekaterina Reshtnikova, administrateur B

* Madame Elena Zhelesznova, administrateur et président du conseil d'administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011026863/25.

(110031248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Dräi Gäcken, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 8.594.

STATUTS

Les membres fondateurs:

Marcel THILL	13c, rue Bormicht	L-4936 Bascharage
Kim CONRARDY	27, rue Vauban	L-2663 Luxembourg
Alain KIRCH	43, rue de Limpach	L-3932 Mondcerange

créent une association par la présente charte qui réglera à l'avenir le fonctionnement de l'association.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination DRÄI GÄCKEN

Elle a son siège à 29, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Art. 2. Le droit d'entrée est fixé à 25€ pour chaque membre fondateur, directeur ou complémentaire.

Art. 3. Nouveaux membres:

Pourront acquérir la qualité de membre directeur tout membre désigné comme tel par l'unanimité des membres fondateurs et membres directeurs en fonction.

Les membres directeurs ont les mêmes pouvoirs que les membres fondateurs.

Chaque nouveau membre approuvera par l'apport de sa signature le contenu de cette charte.

Art. 4. L'association a pour but de stimuler les rencontres conviviales et sociales.

L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meublés et immeublés nécessaires à ces fins.

Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible.

L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

Art. 5. Des membres complémentaires sont admis suite à l'accord unanime des membres fondateurs et directeurs.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite à l'association DRÄI GÄCKEN.

Art. 7. Les membres complémentaires peuvent être exclus de l'association sur décision unanime des membres fondateurs et directeurs si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association.

Art. 8. Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association. Leur droit d'entrée reste acquis à l'association.

Art. 9. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'unanimité des membres fondateurs et directeurs.

Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier qui doivent tous avoir la qualité de membre fondateur ou directeur.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

Le président	Marcel THILL
Le secrétaire	Kim CONRARDY
Le trésorier	Alain KIRCH

Art. 10. Le conseil d'administration qui se réunit sur simple convocation ne peut valablement délibérer que si au moins 3/4 des membres sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 11. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature d'un membre du conseil d'administration est nécessaire.

Art. 12. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 13. La liste des membres est complétée et distribuée aux membres chaque année.

Art. 14. La présente charte ne peut être modifiée ou complétée qu'avec l'accord unanime des membres fondateurs et directeurs.

Fait à Luxembourg, le 13.01.2011.

Marcel Thill / Kim Conrardy / Alain Kirch

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011009505/55.

(110009051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Luxembourg International Holding S.A.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026674/12.

(110032350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

MTC Gas Transport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.203.

I. En date du 30 septembre 2010, l'associé MEIF II Swiss Holdings S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 12 500 parts sociales à MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, qui les acquiert.

II. En date du 22 novembre 2010, l'associé MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, a cédé 12 500 parts sociales à MTC Gas Luxembourg Holdings S.à r.l., avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, qui les acquiert.

III. Par résolutions signées en date du 27 janvier 2011, l'associé unique a décidé de:

- nommer Charles Roemers, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A avec effet au 1^{er} février 2011 et pour une durée indéterminée

- nommer Jean-François Trapp, avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A avec effet au 1^{er} février 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011026688/21.

(110032730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Webs Tuning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 3, rue Jean Tasch.

R.C.S. Luxembourg B 158.069.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le trois janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société "AFB Services Limited" ayant son siège social à Kowloon, Hong Kong (Chine), 610, Nathan Road, Flat/Room 813 8/F, enregistrée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262,

ici représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer entre elle et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "WEBS TUNING S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Emerange.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la mise à jour de logiciels, le diagnostic électronique et la recherche de pannes sur tout véhicule motorisé, ainsi que l'achat et la vente de tous produits finis ou non finis à des clients, fournisseurs, détaillants, fabricants ou grossistes établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En général, la Société pourra faire toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par l'associée unique, préqualifiée, la société AFB Services Limited, avec siège social à Kowloon, Hong Kong (Chine), 610, Nathan Road, Flat/Room 813 8/F, et intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Déclaration de la comparante

La comparante, par son représentant, déclare au nom et pour compte du/des bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- €.

Décisions de l'Associée unique

La comparante préqualifiée, telle que représentée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5695 Emerange, 3 rue Jean Tasch.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Thierry WEBER, travailleur indépendant, né à Creutzwald, le 27 janvier 1967, résidant professionnellement à L-5695 Emerange, 3 rue Jean Tasch.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lo Presti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/676. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011008152/110.

(110008507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. International Glasholding S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 33.988.

L'an deux mille dix.

Le douze novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 33.988,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 412 du 08 novembre 1990,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire prénommé, en date du 12 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 327 du 11 mai 1998.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT MILLE (200.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de VINGT MILLIONS DE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 20.000.000,-), représenté par DEUX CENT MILLE (200.000) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 100,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), représenté par DEUX CENT MILLE (200.000) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (€ 2,50) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 06 décembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 484 du 27 juin 2001

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

4) Démission de Monsieur Michel DI BENEDETTO, en tant qu'Administrateur et nomination de la société FMS SERVICES, domicilié au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959, à Ixelles (B), avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Démission de M. Steven AMEYE, en tant que Commissaire aux comptes; nomination de M. Eric HERREMANS, né le 3 juin 1941 à Bruges (B), avec adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée et notamment à l'article dix-sept (17) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michel DI BENEDETTO, en tant qu'administrateur et est nommé nouvel administrateur:

La société FMS SERVICES S.A., domicilié au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B101.240.

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959, à Ixelles (Belgique), avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Steven AMEYE, en tant que Commissaire aux comptes est nommé nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, né le 3 juin 1941 à Bruges (B), avec adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011008403/115.

(110008993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Milano Uno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011026676/14.

(110032709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Holley Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.611.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) re-nommés administrateurs

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Garibaldi

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) nommée administrateur

- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT

c) re-nommé commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 21 février 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011027481/25.

(110033805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

1798 European Loan 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.939.

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

THERE APPEARED:

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., a Luxembourg management company duly authorized and supervised by the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier under Chapter 13 of the Luxembourg law of 20 December 2002, with registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 152.886, acting in its name and on behalf of 1798 European Loan Master Fund, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé (the Shareholder),

here represented by Ingrid Robert, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 23 December 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, requested the undersigned notary to record that:

(i) the Shareholder holds all the shares in the share capital of 1798 European Loan 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred (12,500) euro (EUR) and its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2265 of 19 November 2009, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 148939 (the Company) and,

(ii) the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) euro (EUR) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand and five hundred (12,500) euro (EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one (1) euro (EUR) each, to ninety-eight thousand six hundred and sixty (98,660) euro (EUR) by way of issuance of eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) new shares having a par value of one (1) euro (EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting in a receivable owned by the Shareholder against the Company (the Contribution in Kind).

It results from the declaration made on 23 December 2010 by the Shareholder and the manager certificate issued on 23 December 2010 by the board of managers of the Company that, as of the respective date of such declaration and certificate:

- the Shareholder, prenamed and represented as stated above, is the holder of the Contribution in Kind;
- the Contribution in Kind's worth is at least eight hundred sixty-one thousand five hundred and twenty-four (861,524) euro (EUR);
- the Contribution in Kind is a receivable certain and due for payment without deduction;
- the Contribution in Kind is free of any restrictions, pledge, usufruct or lien limiting its transferability or reducing its value and the Contribution in Kind is not subject to any attachment; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Contribution in Kind have been or will be accomplished by the Shareholder, in cooperation with the Company.

Said declaration and certificate referred to above, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with such deed with the registration authorities.

Thereupon, the Shareholder resolves to approve the valuation of the Contribution in Kind at eight hundred sixty-one thousand five hundred and twenty-four (861,524) euro (EUR).

The Shareholder resolves to issue eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) new shares having a par value of one (1) euro (EUR) each, for a total subscription price of eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) euro (EUR) and to allocate the surplus of the Contribution in Kind, being seven hundred seventy-five thousand three hundred and sixty-four (775,364) euro (EUR) to the share premium account of the Company which is hereby created.

Second resolution

The Shareholder resolves to restate the first paragraph of Article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at ninety-eight thousand six hundred and sixty (98,660.-) euro (EUR), represented by ninety-eight thousand six hundred and sixty (98,660) shares of a par value of one (1.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

[...]"

Third resolution

The Shareholder resolves to restate the before last paragraph of Article 8 of the Company's articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 8.** [...]"

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends at any time provided that the following conditions are met:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

[...]"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 2,200.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A COMPARU:

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., une société de gestion luxembourgeoise dûment autorisée et surveillée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, avec son siège social au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.886, agissant en son nom et pour le compte de 1798 European Loan Master Fund, un fonds commun de placement -- fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois (l'Associée),

ici représentée par Ingrid Robert, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2010,

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(i) l'Associée détient l'intégralité des parts de la société 1798 European Loan 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents (12.500) euro (EUR) et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 September 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2265 du 19 novembre 2009, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148939 (la Société) et,

(ii) l'Associée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) euros (EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) euros (EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale un (1) euro (EUR) chacune, à quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante (98.660) euros (EUR) par l'émission de quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un (1) euro (EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

L'Associée, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associée envers la Société (l'Apport en Nature).

Il résulte de la déclaration faite en date du 23 décembre 2010 par l'Associée et du certificat issu en date du 23 décembre 2010 par le conseil de gérance de la Société que, à la date de cette déclaration et de ce certificat:

- L'Associée, précitée, est le titulaire de l'Apport en Nature;
- la valeur de l'Apport en Nature est au moins de huit cent soixante et un mille cinq cent vingt-quatre (861.524) euros (EUR);
- l'Apport en Nature est une créance certaine et exigible, sans aucune réduction;
- l'Apport en Nature est libre de toute restriction et de tout nantissement, usufruit ou autre droit limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur et l'Apport en Nature n'est pas soumis à une quelconque saisie; et
- toutes les formalités relatives au transfert de la propriété juridique de l'Apport en nature ont été ou seront accomplies par l'Associée en coopération avec la Société.

La déclaration et le certificat mentionnés ci-dessus, après avoir été dûment signés "ne varietur" par le titulaire de la procuration et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

En conséquence, l'Associée décide d'approuver l'évaluation de l'Apport en nature à huit cent soixante et un mille cinq cent vingt-quatre (861.524) euros (EUR).

L'Associée décide d'émettre quatre-vingt-six mille cent soixante (86,160) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un (1) euro EUR) chacune, pour un prix total de souscription de quatre-vingt-six mille cent soixante (86,160) euros (EUR) et d'affecter le surplus de l'Apport en Nature, soit sept cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quatre (775.364) euros (EUR) au compte de prime d'émission, qui se trouve créé par la même.

Deuxième résolution

L'Associée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante (98.660.-) euros (EUR), représenté par quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante (98.660) parts sociales d'une valeur nominale de un (1.-) euro (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

[...]"

Troisième résolution

L'Associée décide de modifier l'avant dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:"

Art. 8. [...]"

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des acomptes sur dividendes si les conditions suivantes sont remplies:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

[...]"

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Robert, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 6 janvier 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011008156/182.

(110008536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Major Securities Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAJOR SECURITIES HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011026678/11.

(110032307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Wealthworth S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.260.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2011 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Lou HUBY, Directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) nommé administrateur

- Monsieur Claude GEIBEN, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Monsieur Pierre Schmit

b) renommé commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 15 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011026787/26.

(110032231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Magesta Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011026677/38.

(110032276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

New Landscape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.470.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 31 janvier 2011, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011026690/16.

(110032719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Audia Plastics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 156.891.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of January.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- G3 Holdings S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on October 1st, 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155 869, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 5, 2011; and

- Audia Plastics, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the Commonwealth of Pennsylvania, with registered office at 450 Racetrack Road, Washington PA 15301, the United States of America, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 5, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing companies and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing companies, through their proxyholders, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing companies are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Audia Plastics S.à r.l.", incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck dated on November 17th, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 2849 on December 29, 2010 (hereinafter referred to as the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares without a nominal value.

III. The shareholders, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the share capital by one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by creation and issue of one (1) new share without a nominal value, vested with the same rights as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Audia Plastics, LLC, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to one (1) new share and to have it fully paid up in the amount of one Euro (EUR 1.-) by the following contributions in kind, in accordance with the terms and conditions of that certain contribution agreement effective as of January 3, 2011, consisting of:

- One (1) ownership interest, representing one hundred percent (100%) of the corporate capital of Aspen World Color GmbH, a limited liability company organized under the laws of Austria, having its office at Schindlergasse 43, 1180 Vienna, Austria, registered with the Zentrale Gewerberegister, with identification number 8135738. Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

* A declaration from Audia Plastics, LLC, prenamed, dated January 5, 2011; and

*A declaration from Aspen World Color GmbH, prenamed, dated January 5, 2011.

- One (1) ownership interest, representing five percent (5%) of the corporate capital of Uniform Color Company EU, s.r.o., a limited liability company organized under the laws of the Czech Republic, having its registered office at Prague 3, Roháskova 188/37, Postal Code 130 00, the Czech Republic, registered with the Commercial Register maintained by the

Municipal Court in Prague, File C, Insert 159429, with identification number 290 06 261. Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- * A declaration from Audia Plastics, LLC, prenamed, dated January 5, 2011; and
- * A declaration from Uniform Color Company EUR, s.r.o., prenamed, dated January 5, 2011.

- One (1) ownership interest, representing one hundred percent (100%) of the corporate capital of Audia Plastics, s.r.o., a private limited liability company organized under the laws of the Slovak Republic, having its office at Panská 12, Bratislava 811 01, the Slovak Republic, and registered with the Business Register of the District Court Bratislava I, section Sro, insert number 48847/B, with identification number 43 815 910. Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- A declaration from Audia Plastics, LLC, prenamed, dated January 5, 2011; and
- A declaration from Audia Plastics, s.r.o., prenamed, dated January 5, 2011.

The excess amount of the contributions in kind in the amount of one million six hundred and ninety-four thousand three hundred and ninety-one Euro (EUR 1,694,391.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Effective implementation of the contributions in kind

Audia Plastics, LLC, prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the ownership interests and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable; and
- all further formalities are in course in the country of residence of the companies whose ownership interests are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) represented by one million two hundred and fifty thousand one (1,250,001) shares without a nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Third resolution

The shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing companies, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing companies and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing companies, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le sept janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- G3 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 1^{er} octobre 2010, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155 869, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2011.

- Audia Plastics, LLC, une société constituée sous le droit du Commonwealth de Pennsylvanie, ayant son siège social au 450 Racetrack Road, Washington PA 15301, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2011.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Audia Plastics S.à r.l.», constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck en date du 17 novembre 2010, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations n°2849 le 29 décembre 2010 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sans valeur nominale.

III. Les associées, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Audia Plastics, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle et la libérer intégralement pour un montant de un Euro (EUR 1,-) par les apports en nature, conformément aux conditions d'un certain contrat d'apport avec effet au 3 janvier 2011, de:

- Une (1) part d'intérêt, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Aspen World Color GmbH, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit d'Autriche, ayant son adresse à Schindlergasse 43, 1180 Vienne, Autriche, immatriculée au Zentrale Gewerberegister, ayant le numéro d'identification 8135738. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* une déclaration de Audia Plastics, LLC, prénommée, en date du 5 janvier 2011; et

* une déclaration de Aspen World Color GmbH, prénommée, en date du 5 janvier 2011.

- Une (1) part d'intérêt, représentant cinq pourcent (5%) du capital social de Uniform Color Company EU, s.r.o., une société à responsabilité limitée organisée sous le droit de la République Tchèque, ayant son adresse à Prague 3, Rohá ova 188/37, code postal 130 00, République Tchèque, immatriculée au Registre Commercial tenu auprès de la Cour Municipale de Prague, dossier C, Insert 159429, ayant le numéro d'identification 290 06 261. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* une déclaration de Audia Plastics, LLC, prénommée, en date du 5 janvier 2011; et

* une déclaration de Uniform Color Company EU, s.r.o., prénommée, en date du 5 janvier 2011.

- Une (1) part d'intérêt, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Audia Plastics, s.r.o., une société organisée sous le droit de la République de Slovaquie, avec siège social à Panská 12, Bratislava 811 01, République de Slovaquie, et immatriculée au Business Register of the District Court Bratislava I, section Sro, insert numéro 48847/B, ayant le numéro d'identification 43 815 910. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* une déclaration de Audia Plastics, LLC, prénommée, en date du 5 janvier 2011; et

* une déclaration de Audia Plastics, s.r.o., prénommée, en date du 5 janvier 2011.

Le montant excédentaire des apports en nature d'un montant de un million six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-onze Euros (EUR 1,694,391,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Réalisation effective des apports en nature

Audia Plastics, LLC, prénommée, déclare que:

- elle est l'unique propriétaire des part d'intérêts contribuées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des sociétés dont les part d'intérêts sont apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent et un Euros (EUR 12.501,-), représenté par un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur au pair seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

Les associées ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des sociétés comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 10 janvier 2011. Relation: ECH/2011/88. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008177/175.

(110009181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

International Company of Institutional Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 janvier 2011

Première résolution:

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission avec effet au 20 janvier 2011 de Monsieur Claude Schmitz en qualité d'administrateur de la société et de nommer en son remplacement, avec effet immédiat, Madame Dominique Derien, employée privée, née à Paris (France) le 8 juillet 1959, avec résidence au 30 Elysée I, 43, Avenue de la Jonchère, F-78170 La Celle Saint-Cloud (France). Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires de la société. Cette décision a été prise à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution:

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission à l'issue de cette réunion de Monsieur Laurent Copitet en qualité d'administrateur de la société et de nommer en son remplacement Monsieur Emmanuel Plovier, employé privé, né à Lille (France) le 8 novembre 1967, avec domicile au 8, Rue Racine, F-92500 Rueil-Malmaison (France). Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires de la société.

Cette décision a été prise à l'unanimité des présents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL COMPANY OF INSTITUTIONAL SERVICES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011027486/25.

(110033059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Marowinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.484.

—
Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026680/10.

(110032638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

OWR Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.042.

EXTRAIT

1. La Société prend acte que l'adresse de Patrice Gallasin, administrateur de la société, est désormais au 70 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. L'actionnaire unique de la société OWR Holdings S.A. (la Société) a pris les résolutions suivantes en date du 15 février 2011:

- La démission de M. Shahriar Maleki, né le 16 juin, 1979 à Nice (France), avec adresse professionnelle à 17, Hottingerstrasse, 8032 Zurich (Suisse), de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat est acceptée.

- M. Eskandar Maleki, né le 29 décembre 1950 à Téhéran (Iran), demeurant à 2 Avenue des Citronniers, 98000 Monte Carlo (Monaco), est nommé administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

- Mme. Florencia Streuli a été reclassée administrateur de classe A de la Société.

- M. Olivier De Mets a été reclassé administrateur de classe B de la Société.

- M. Patrice Gallasin a été reclassé administrateur de classe B de la Société.

3. Par conséquent, le Conseil d'administration est désormais composé comme suit pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014:

- Mme. Florencia Streuli, administrateur classe A

- M. Eskandar Maleki, administrateur classe A

- M. Olivier De Mets, administrateur classe B

- M. Patrice Gallasin, administrateur classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011026705/31.

(110032212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Marquisaat, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011026681/10.

(110032197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Megafood Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGAFOOD PARTICIPATIONS S. à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011026683/11.

(110032428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Midelbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.283.

Le Bilan au 31.08.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026685/10.

(110032640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Flossbach von Storch SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Auszug Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 9. Februar 2011 der Flossbach von Storch SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Dirk von Velsen (Vorsitzender)
- Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, 9. Februar 2011.

Für Flossbach von Storch SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011026935/23.

(110031869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

GoldVue Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 156.490.

EXTRAIT

M. Moritz Von Hauenschild et M. Nikos Stathopoulos ont démissionné de leur fonction de gérant de la Société avec effet au 17 février 2011.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Pierre Stemper
- Christelle Rétif
- Naïm Gjonaj
- Josephine Pallett

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Pour la Société

Christelle Rétif / Signature

Référence de publication: 2011026940/20.

(110031585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

**Holding de l'Alzette S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Holding de l'Alzette).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.185.

L'an deux mille dix, le trente novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «Holding de l'Alzette», ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 3185, constituée suivant acte reçu par Maître Georges-Joseph Altwies, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 1937, publié au Recueil Spécial du Mémorial, numéro 73 du 12 août 1937. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 26 octobre 2004

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt-dix mille (90.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société de «Holding de l'Alzette» en «Holding de l'Alzette S.A. SPF».

3. Refonte total des statuts pour les adapter à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF») et la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «Holding de l'Alzette» en «Holding de l'Alzette S.A. SPF».

Troisième résolution:

L'assemblée décide la refonte totale des statuts pour les adapter à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF») et la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Holding de l'Alzette S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 4. Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000.-) représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Art. 5. Lors de toute augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles, à moins que l'assemblée générale n'en décide elle-même.

Les nouvelles actions à souscrire sont offertes par préférence aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs titres au jour de l'émission, dans le délai et aux conditions fixés par le conseil d'administration, dans les limites légales.

Le conseil d'administration a, dans tous les cas, la faculté de passer, aux clauses et conditions qu'il avisera avec tous tiers, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Art. 6. Les versements à effectuer sur les actions non encore entièrement libérées doivent être faits aux lieux et aux dates que le conseil d'administration détermine.

L'actionnaire qui, après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée, ne satisfait pas à un appel de fonds, doit bonifier la société les intérêts calculés au taux légal, à dater du jour de l'exigibilité du versement.

Le conseil d'administration peut en outre, après un deuxième avertissement resté sans résultat pendant un mois, prononcer la déchéance de l'actionnaire et vendre ses titres, dans le respect de l'égalité des actionnaires, sans préjudice des droits de lui réclamer le restant dû ainsi que tous dommages et intérêts éventuels. Tout versement appelé s'impute sur l'ensemble des actions dont l'actionnaire est titulaire.

Art. 7. Les titres sont et restent nominatifs. Toutefois, le conseil pourra, par voie de mesure générale, autoriser la transformation des titres entièrement libérés en titres au porteur et ce, aux frais de l'actionnaire.

Art. 8. Tout actionnaire peut céder librement ses titres à une société de son groupe. Sont considérées comme faisant partie du même groupe deux sociétés dont l'une détiendrait, directement ou indirectement, cinquante virgule un pour cent ou plus du capital de l'autre et des voix attachées aux parts émises par celle-ci.

Sont également libres les cessions au profit du conjoint et des descendants en ligne directe de l'actionnaire cédant.

Toute cession projetée et toute transmission pour cause de mort à un non-actionnaire autre qu'un descendant en ligne direct doivent, pour être opposable à la société, avoir été faites en respectant, préalablement à la cession, le droit de préemption ci-après décrit réservé aux autres actionnaires par rapport aux actions dont la cession est projetée. A cet effet, le cédant en cas de cession entre vifs ou l'héritier, ou le légataire ou autre ayant-droit en cas de transmission autre qu'entre vifs, devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du légataire, ayant droit ou cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Dans les trente jours de la réception de la lettre recommandée par le conseil d'administration de la société, ce dernier est obligé de communiquer cette information aux autres actionnaires de la société. Tout actionnaire aura pendant un nouveau délai de trente jours le droit de manifester sa volonté, d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté ou, en cas de désaccord à ce sujet, au prix tel que déterminé au dernier alinéa du présent article tout ou partie des actions offertes par une communication écrite au conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de soixante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part de l'héritier, légataire ou autre ayant droit, en cas de transmission autre qu'entre vifs la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé par les autres actionnaires, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Le prix d'une action pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable sur base de la valeur comptable établie, d'après la valeur qui se dégage de la situation comptable la plus récente réajustée en ce qui concerne les titres en portefeuille à la vraie valeur marchande. Le réajustement se faisant au dire d'experts à désigner par le cédant et les actionnaires entendant exercer leur droit de préemption ou la partie la plus diligente et, en cas de désaccord, par le président du tribunal de commerce siégeant comme en matière de référé.

Art. 9. Les titres sont indivisibles à l'égard de la société. S'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant propriétaire du titre; en cas de démembrement du droit de propriété d'une action, les droits afférents à celle-ci seront exercés par l'usufruitier.

Art. 10. Les droits et obligations attachés à un titre le suivent, en quelque main qu'il passe.

Les créanciers ou héritiers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux comptes annuels et aux délibérations de l'assemblée générale.

Art. 11. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société. Au cas, où la Société a un actionnaire unique, la société est administrée par un administrateur unique, dans tous les cas les décisions seront valablement prises par un tel administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, nommer un ou plusieurs des membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation et sous la présidence de son président ou de son administrateur-délégué, ou, en cas d'empêchement de l'un et de l'autre, d'un administrateur désigné par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société et la gestion de toutes les affaires sociales.

Tous les actes dont l'exécution n'est pas expressément réservée à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de sa compétence.

Le conseil d'administration peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature collective de deux administrateurs, sans que ceux-ci doivent justifier d'une délégation. La société est aussi valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir nommé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente; ses décisions sont prises à la majorité.

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi de juin à 14 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 18. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 19. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide souverainement de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Il pourra être procédé à la répartition d'acomptes sur dividendes en observant à ce sujet les prescriptions prévues par la loi en vigueur.

Art. 20. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cet acte de conversion est évalué à environ mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'entête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008364/190.

(110009254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Amco Invest S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.157,41.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.269.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 26 novembre 2010

En date du 26 novembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes ci-après en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010:

* Monsieur Alan Dunne

* Monsieur Keith McGough

* Madame Sylviane Courtois

* Monsieur Patrick Rochas

* Monsieur Philippe Slendzak

- de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Amco Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011027289/26.

(110033831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Olympia SICAV Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.870.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 10 février 2011

En date du 10 février 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Philippe Keime, de Monsieur Laurent Dupeyron et de Monsieur Paul Schreiber en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, en 2011.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Olympia Sicav Lux

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011026699/15.

(110032565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

HILinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 158.112.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Henri HILGERT, employé privé, né à Luxembourg le 19 octobre 1951, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

2. Madame Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, née à Mamer le 17 avril 1949, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HILinvest S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Meispelt.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement pour nom propre, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TRENTE-DEUX (32) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Ils sont toujours rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Chaque action donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété d'une action entre un usufruitier et un nu-proprétaire, le droit de vote en rapport avec cette action est en principe réglé comme suit:

- sauf accord contraire entre le nu-proprétaire et l'usufruitier, toutes les décisions concernant la répartition du bénéfice annuel, ainsi que la gestion normale de la société, reviennent à l'usufruitier et toutes les autres décisions au nu-proprétaire;

- par dérogation, toute décision modifiant les dispositions de l'alinéa précédent peut faire objet d'une convention particulière entre tous les actionnaires;

- en cas de contestation entre nu-proprétaires et usufruitiers en ce qui concerne la nature de la décision à prendre, respectivement de la compétence décisionnelle, le Conseil d'Administration fera trancher le différend par arbitrage;

- faute d'accord sur la désignation d'un arbitre unique, chacune des parties, à savoir les nu-proprétaires et les usufruitiers désignant chacun un arbitre et ces deux arbitres désigneront un troisième arbitre comme président.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^{ème} lundi du mois de mai à 9.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur Henri HILGERT prénommé: SEIZE (16) actions;

Madame Marie-Josée HILGERT-KNEPPER prénommée: SEIZE (16) actions.

TOTAL: TRENTE-DEUX (32) actions.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces d'un montant total de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR), de sorte que cette somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euro (1.000.-Eur).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Henri HILGERT, employé privé, né à Luxembourg le 19 octobre 1951, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

- Madame Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, née à Mamer le 17 avril 1949, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

- Monsieur Marc HILGERT, employé privé, né à Luxembourg le 21 janvier 1977, demeurant à L-8471 Eischen, 22A, rue de la Gare.

- Madame Mireille HILGERT, employée privée, née à Luxembourg le 22 février 1979, demeurant à L-8313 Capellen, 7, rue Basse.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

EURAUDIT S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi (R.C.S. Luxembourg B 42889).

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

6.- L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs délégués de la Société, en vertu de l'article 10 des statuts, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015:

Monsieur Henri HILGERT, employé privé, né à Luxembourg le 19 octobre 1951, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

Madame Marie-Josée HILGERT-KNEPPER, employée privée, née à Mamer le 17 avril 1949, demeurant à L-8291 Meispelt, 38, rue de Kopstal.

Ils ont les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peuvent engager la Société par leur signature individuelle.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. HILGERT, M.-J. HILGERT-KNEPPER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/706. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008370/183.

(110009169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Monic S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.386.

Les Bilans aux 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026686/10.

(110032452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

—
Extract of the written resolution of the partners of the company dated on August 23rd, 2010

- The resignation of Mr Mikael SJOGREN as B-Manager is accepted with immediate effect.
- Mr. Christian RASMUSSEN; born on November 5th 1976; Investment Director; professionally residing at 2 More London Riverside; London SE1 2AP; United Kingdom, is appointed for his replacement as B-Manager of the company with immediate effect for an unlimited period.

Certified copy

Suit la traduction française:

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 23 août 2010

- La démission de M. Mikael SJOGREN en tant que Manager de catégorie B est acceptée avec effet immédiat.
- Mr. Christian RASMUSSEN; né le 5 novembre 1976; Investment Director; résidant professionnellement au 2 More London Riverside; London SE1 2AP; United Kingdom est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat. Il est nommé pour une durée illimitée.

Certifié conforme

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011026965/23.

(110031544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Navidad Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.218.

- M. Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.
- La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour NAVIDAD INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011026693/13.

(110032374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Navidad Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.218.

—
Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme NAVIDAD INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 106218.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011026694/12.

(110032942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.001.700,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.818.

—
EXTRAIT

Weatherford North Atlantic Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au 10/8, International Commercial Center, Casemates Square, GBZ - Gibraltar («WNL»), associé de la Société, a transféré les 528.080 (cinq cent vingt-huit mille quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) détenues par celle-ci dans la Société à Weatherford Bermuda Holdings Limited, une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social sis à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, avec effet au 30 décembre 2010.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Weatherford Bermuda Holdings Limited: 1.520.067 (un million cinq cent vingt mille soixante-sept) parts sociales; et
- Weatherford International Limited: 1 (une) part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011026883/22.

(110030776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Metalinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.653.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 23 décembre 2010, l'actionnaire unique de la société a décidé de renouveler le mandat de Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur, avec effet immédiat et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 par l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011036510/15.

(100200401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011036465/15.

(100200680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.
